AUX ELECTEURS INDEPENDANTS

DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

I.

LE VRAI DRAPEAU.

La bataille électorale est engagée. Dans quelques semaines le sort de la Province sera décidée : nous saurons si le peuple est satisfait de ses gouvernants, s'il est satisfait du régime actuel.

M. Mercier a passé sa vie à noircir ses compatriotes de tous les partis politiques.

Il a jugé tout le monde ; qu'il rende compte maintenant de son administration.

Le rôle de l'opposition se résume en peu de mots : M. Taillon et ses partisans ne font pas la lutte tant pour renverser le gouvernement que pour grouper les honnêtes citoyens, soucieux du maintien de nos institutions, de la dignité de la Chambre et de la bonne administration des deniers publics : c'est là le véritable drapeau de l'opposition.

Ce drapeau porte écrit en grosses lettres : respect à l'autorité, aux libertés populaires, progrès dans l'ordre moral et matériel, tolérance envers tous, paix, union, harmonie entre les races, marche vigoureuse de la nation vers ses destinées, sous l'égide des institutions actuelles, en attendant que les circonstances nous permettent d'atteindre le but suprême de toute colonie qui se sent de la force et de la fierté, c'est-à-dire la grande émancipation nationale.

C'était là le drapeau de Lafontaine, de Morin et de Cartier ; le drapeau de la victoire pour notre race, notre langue, nos lois, notre religion.

Pour avoir voulu déserter ce drapeau de paix, d'harmonie, de légitime progrès dans l'ordre ; pour avoir voulu se faire le redresseur aussi fanfaron qu'impuissant de torts envers les nôtres appartenant à des Provinces voisines, M. Mercier a assumé un rôle ridicule, et mis en danger les intérêts mêmes qu'il disait vouloir protéger.

L'union nous est nécessaire pour le salut commun, l'union des honnêtes gens, qui n'ont pas besoin de vivre aux crochets du gouvernement, l'union des esprits éclairés qui tiennent encore au SELF GOVERNMENT de la Province, à son autonomie, à ce HOME RULE si cher aux patriotes irlandais qui ne l'ont plus, et que nous aurons nous-mêmes tant de difficultés à reconquérir si nous le perdons jamais.

Cette union, est-elle si difficile, en face des reniements du Premier Ministre et de son cabinet, en face de ses apostasies, en face des atteintes violentes portées à la constitution, aux lois du pays et aux immunités les plus indiscutables du Parlement Provincial ?

Il n'y a pas de déshonneur à déserter un homme qui se fait le trom-

peur public de ses compatriotes, à renier un chef qui nous renie.

II.

PAS LIBÉRAL.

Qu'avez-vous devant vous, libéraux, quel est l'homme que vous avez à juger? Reconnaissez-vous le libéral de 1883, succédant à votre chef, M. Joly; le libéral de 1885, lançant son programme le 29 octobre en sa qualité de chef du parti libéral? Ce programme que la *Patrie* disait être la *plate-forme* pour les élections prochaines.

Eclaircissons un peu ces questions à la lumière des déclarations de l'hon. M. Mercier lui-même.

Le 29 mars 1881, M. Mercier prononçait un discours à la convention libérale. Il faisait un appel chaleureux à ses partisans pour les engager à s'unir et à s'organiser.

Puis il leur disait:

" Après vous avoir démontré la né-
" cessité d'une organisation, je vou-
" drais vous démontrer la nécessité
" de rappeler certains PRINCIPES
" LIBÉRAUX tels que nous les avons
" toujours compris et affirmés dans
" cette province.

" Il va sans dire que nous ne faisons
" pas de programme. Nous ne croyons
" pas la chose nécessaire, et pour
" deux raisons: d'abord, nous avons
" celui de 1872 qui nous suffit, et
" ensuite, il n'y a pas de grandes
" questions nouvelles qui nécessitent
" une entente nécessaire entre les
" libéraux, ou qui pourraient provo-
" quer un conflit d'opinion. D'ailleurs
" ce programme de 1872, a été adopté
" après de longues discussions, a été
" fait avec beaucoup de prudence, de
" réserve et de modération par des
" hommes distingués......................"

Il ajoutait: " Quant à nous, nous
" voulons éviter tous les conflits reli-
" gieux et nationaux, toujours si
" dangereux dans un pays peuplé
" comme le nôtre de races différentes
" et d'individus professant des reli-
" gions diverses......... Toutes les races
" et toutes les croyances sont égales
" aux yeux de la loi sur ce sol libre
" d'Amérique, et ce serait *un crime de*
" *lèse-nation que de soulever ici ces ques-*
" *tions brûlantes propres à provoquer les*
" *conflits regrettables qui ont bouleversé*
" *les peuples européens pendant de longues*
" *années.* Soyons de notre pays et de
" notre siècle et employons notre
" énergie à développer nos ressources,
" au lieu de la dépenser dans des
" luttes stériles et ridicules."

Ainsi, M. Mercier, en 1881, invoquait le programme de 1872, comme étant celui du parti libéral.

Quelles réformes réclamait entre autres le parti libéral en 1872?

L'abolition du conseil législatif;

La réduction de l'indemnité des députés et de l'Orateur de l'assemblée législative;

La réduction du nombre des ministres;

La réduction du nombre des employés publics;

La réforme de l'administration de la justice;

L'abolition de la police provinciale;

La réforme des lois de l'éducation;

La réforme de l'administration des terres publiques et de la colonisation par OCTROI GRATUIT;

L'adjudication aux enchères, ou au plus bas soumissionnaire de tous les ouvrages publics devant coûter plus de $100;

La détermination par la législature des chemins de colonisation, ou autres travaux publics, et de la somme à dépenser pour chacun d'eux.

Voilà le programme du lieutenant libéral de 1881.

Est-il un honnête homme qui puisse dire que M. Mercier ait fait le moin-

dre effort pour tenir les engagements pris au nom du parti libéral par le premier ministre de la Province ?

Les libéraux se reconnaissent-ils dans leur programme de 1872 et dans celui de 1881 ? Reconnaissent-ils dans la conduite de M. Mercier qui les traite avec mépris, les articles de ces programmes, dont les vrais libéraux se réclament aujourd'hui ? Les libéraux de la vieille école prétendent n'avoir rien à retrancher de leur profession de foi ; ils se disent aujourd'hui les mêmes qu'avant 1886 et jamais ils n'ont voulu renier leur passé pour accepter le nouvel état de choses, établi par M. Mercier.

Eh ! bien, à quel titre, M. Mercier peut-il venir demander leurs sympathies ?

Nous laissons la réponse aux libéraux honnêtes et convaincus de la Province.

III.

DEPUIS 1883.

En 1883, M. Mercier devenait le chef du parti libéral, et après deux sessions, il lançait un manifeste au nom de ce parti, et ce manifeste était le programme des prochaines élections provinciales.

La législature qui devait suivre les élections de 1886, avait, d'après M. Mercier, une immense tâche à remplir et une tâche bien difficile ; les circonstances lui imposait l'œuvre de la réparation. Notre dette était de $21,000,000 et il faudrait de toute nécessité, pour mettre fin à une situation financière aussi compromise, demander en premier lieu, la révision de la constitution, de manière à assurer :

1o Une autonomie complète et absolue ;

2o Des revenus stables et suffisants ;

3o Un mécanisme gouvernemental moins compliqué et plus économique ;

4o Une deuxième chambre, si elle est jugée nécessaire, représentant directement les chambres d'agriculture, de notaires et de commerce, les grandes universités catholiques et protestantes, le barreau, le collège des médecins etc.

M. Mercier ajoutait aussi *que le droit de veto, accordé au cabinet fédéral, sur les lois provinciales est la négation de l'autonomie des provinces ; il doit disparaître ou la confédération disparaîtra.* C'EST DANS LE POUVOIR JUDICIAIRE, ET NON DANS LE POUVOIR EXÉCUTIF, QUE DOIT REPOSER, COMME EN LIEU SUR ET A L'ABRI DES PASSIONS DU MOMENT, CE DROIT DE VETO.

Plus loin, il dit : " J'ai toujours cru et je crois encore qu'une deuxième chambre n'est pas nécessaire dans cette Province."

M. Mercier demandait encore la vulgarisation de l'instruction élémentaire.

La réforme électorale pour augmenter le nombre des électeurs de manière à qualifier les instituteurs, les fils de propriétaires, les rentiers et les employés dont le salaire est de $300 ;

La réforme judiciaire ;

La reforme du service civil de manière à diminuer le nombre des employés et à payer mieux ceux qui seront conservés ;

La réduction de toutes les dépenses

dans toutes les branches du service public ;

L'encouragement de la colonisation par tous les moyens et spécialement par le système d'achats gratuits de terres à tout colon de bonne foi, et à tout fils de colon, rendu à l'âge nécessaire ;

La création d'un ministère spécial d'agriculture devant remplacer un des ministères actuels jugés inutile et devant être confié à un homme possédant des connaissances pratiques en agriculture.

M. Mercier terminait en s'écriant : " Evitons les *querelles de race et de religion*, *bannissons tous les souvenirs* HISTORIQUES OU AUTRES *qui nous feraient voir des ennemis là où il ne doit y avoir que des frères*."

Et il terminait par l'invocation suivante, adressée à ses compatriotes :

" Et si le peuple veut et peut comprendre, il sera juste en chassant ceux qui l'ont trompé, PILLE ET RUINÉ.

Les libéraux, encore une fois, vont-ils reconnaître M. Mercier dans ce programme de 1885. qui fut accepté comme le programme de leur parti ? Vont-ils reconnaître leur ancien chef, foulant aux pieds toutes ses promesses, tous ses engagements ? Qu'a-t-il fait pour reviser la constitution dans un sens plus favorable aux Provinces : il a tenu la fameuse conférence qui ne devait rien coûter, qui nous a coûté, cependant, dix mille piastres, dont M. Mercier n'a pu rendre compte dans la chambre ; fête pentagruélique, qui restera comme le souvenir d'une somptuosité ridicule, bien propre à faire contraster la misère du peuple avec la triste vanité de ces parvenus d'hier ; conférence dont les résolutions n'ont pas même été adoptées par le conseil législatif. Elles dorment dans l'oubli et sous la poussière des voûtes ministérielles.

Et ce droit de *veto*, non-seulement M. Mercier ne l'a pas aboli, mais il a cherché à le rendre plus odieux en le confiant aux mains inconnues et irresponsables des officiers du gouvernement impérial. Ce *veto* est exercé par nous aujourd'hui, puisque le gouvernement fédéral en a toute la responsabilité ; et M. Mercier veut le transporter à une autorité sur lequel le peuple de cette province ne peut exercer plus de contrôle que sur les affaires de Chine ou de Turquie ! !

Et cette deuxième Chambre que M. Mercier déclarait inutile, il ne l'a pas abolie, il ne l'a pas même reformée, il s'est contenté de la déshonorer en y faisant le honteux trafic des sièges que l'on sait.

L'instruction élémentaire dans nos campagnes, reçoit-elle un sou de plus qu'avant 1887 ?

La réforme électorale tout en étendant les droits de suffrages, n'a-t-elle pas défranchisé d'un autre côté, une des classes les plus instruites de notre population ?

Où est la réforme judiciaire promise aux libéraux par M Mercier ?

Où est la réforme du service civil dont le personnel s'est accru dans une proportion sans précédent ?

Que M. Mercier nous indique donc la réduction opérée dans toutes les dépenses du service public ! ! !

N'était-ce pas là une promesse solennelle faite aux libéraux en 1885 ?

C'est honteux de l'avouer, l'augmentation des dépenses sous ce chef, a atteint l'énorme chiffre de plus de $780.000 en trois années.

Malgré l'augmentation des subventions, la colonisation fait moins de progrès que jamais ; les nouveaux cantons se dépeuplent, et aussi longtemps que règnera la loi scélérate qui permet aux exploiteurs de nos forêts d'enlever durant 30 mois presque tous les bois du colon, la colonisation n'avancera pas sérieusement, mais reculera au contraire.

M. Mercier voulait donner gratuitement un lot à tout colon de bonne foi et à tout fils de colon rendu à l'âge nécessaire, mais cette réforme promise au parti libéral a bien changé depuis 1885 ; et aujourd'hui ce brave fils de colon n'aura droit à ce lot gratuit que s'il ne donne lui-même d'abord 12 enfants à son pays ! !

Et que peuvent dire les libéraux de l'augmentation du nombre des ministres ?

Que peuvent-ils dire de cette action persistante de chaque jour, de chaque moment se manifestant à chaque discours, à chaque démonstration publique, à chaque fête intime, de M. Mercier, attisant la discorde et les animosités de race et de religion, afin de se maintenir au pouvoir en liguant pour le soutenir, l'élément français et catholique contre l'élément anglais et protestant ! Au point que M. Mercier dégoûta de la politique son ancien chef et le chef du parti libéral, l'hon. M. Joly et la plupart de ses lieutenants d'origine anglaise et de croyance protestante.

Est-ce là éviter les querelles de race et de religion ; bannir tous les souvenirs historiques ou autres qui nous font voir des ennemis là où il ne doit y avoir que des frères ?

Libéraux, encore une fois, qu'a fait M. Mercier de votre programme de 1885 ; qu'a t-il fait de ses promesses, de ses engagements, vis-à-vis le parti libéral ? Pouvez-vous le reconnaître et le suivre encore comme votre chef, lorsqu'il s'est moqué de votre drapeau commun et qu'il a voué au mépris public les professions de foi de votre parti ?

Aussi M. Mercier est-il désavoué aujourd'hui par les personnes les plus autorisées de votre parti, comme les Thibaudeau, les Beaugrand, les Lebœuf et combien d'autres ! La *Patrie* même lui fait faux bond.

Comment pouvez-vous, libéraux, continuer votre confiance au Premier Ministre dont toute la conduite n'a été qu'une série ininterrompue de reniements, de rebuffades, d'avanies à votre endroit ? Cessez de vous proclamer libéraux ou cessez d'appuyer le gouvernement actuel.

Mais M. Mercier a manqué encore plus gravement, s'il est possible à toutes les traditions, à tous les principes du parti. Résumons :

Voyez donc ce qu'il fait de la liberté de suffrage chère à tout libéral ?

Voyez donc ce qu'il fait de la liberté de parole nécessaire à l'exercice des devoirs parlementaires.

Il a introduit l'odieuse clôture et a fait taire un député qui n'avait que le malheur de lui être désagréable et de dénoncer, comme elle le mérite la loi d'avilissement des employés publics.

Voyez donc ce qu'il a fait du contrôle de la chambre sur les deniers publics !

Il dépense sans l'autorisation des députés des sommes énormes, comme pour la clôture du Parlement qui va nous coûter $160,000.

Il dépense contre la volonté expresse de la Chambre !

Est-ce là un principe libéral?

Voyez donc ce qu'il a fait du droit de critique appartenant comme un droit sacré à tous les membres de la Chambre?

Il a voulu chasser un député qui ne faisait qu'exercer ce droit et venait de prouver à la satisfaction du public, des journaux indépendants, de tous les honnêtes gens enfin qu'un des ministres avait accompli une transaction désastreuse pour le trésor public et qu'un député avait abusé de sa position pour exploiter d'une façon honteuse la propriété du pays.

Est-ce là encore une fois faire acte de libéralisme politique?

Et cette loi pour donner à l'Exécutif le droit d'incorporer les compagnies de chemin de fer et de permettre à ces compagnies de s'emparer de vos propriétés sans que vous ayez pu devant la Chambre, vous opposer à des projets dangereux, est-ce encore là étendre les libertés et les droits du peuple? Est-ce encore là faire acte de libéralisme?

Remettre le droit de veto à la Couronne d'Angleterre, n'est-ce pas un pas en arrière de cinquante ans? N'est-ce pas frapper mortellement l'œuvre d'émancipation accomplie par Papineau, Lafontaine et Morin?

Dépenser au delà des appropriations votées par la Chambre, n'est-ce pas un crime de lèse-constitution que les auteurs des 92 résolutions dénonçaient dans leur énergique protêt contre l'oligarchie.

Voilà, libéraux, autant de faits et il y en a bien d'autres, qui mettent en accusation devant vous la conduite du gouvernement Mercier?

De quel droit va-t-il vous demander de l'appuyer quand il vous a méprisés dans votre passé, dans vos principes, dans vos traditions?

A quel titre allez-vous lui redonner votre confiance quand il se moque de vous et vous méprise?

IV.

PAS NATIONAL.

M. Mercier n'est donc pas libéral; il a jeté aux quatre vents du ciel les traditions de Dorion, de Papin, de Laberge, de Joly. Il a foulé aux pieds tous les principes de libertés populaires que nos ancêtres ont obtenues au prix de tant de sacrifices; il a méprisé tous les programmes libéraux depuis 1872, il a renié le drapeau de Blake, de McKenzie et de Laurier; il a même pris la peine de le déclarer à plusieurs reprises en chambre; il rougit du titre de libéral, il le croit compromettant; il répudie tout son passé jusqu'en 1886.

De quel droit donc encore une fois, viendra-t-il demander les sympathies et l'appui du parti libéral?

Libéraux de la province de Québec, êtes-vous prêts à présenter encore votre joue à M. Mercier qui vous a souffleté si cruellement depuis trois ans?

Mais au moins M. Mercier peut-il se dire NATIONAL? Non, encore moins. Qu'on entende le mot *national* d'une façon générale, ou qu'on l'applique au cas particulier de M. Mercier.

Un véritable national aime sa nation, son pays; il travaille à l'agrandir.

M. Mercier l'a abaissée.

Il l'a abaissée de toutes les manières: dans le clergé dont il a voulu faire le servile instrument de ses ambitions.

Pour lui, le clergé est un moyen d'arriver et de se maintenir au pouvoir ; il l'exploite à chaque occasion, et s'il semble lui accorder quelques faveurs, c'est qu'il espère en retirer quelques profits.

Le clergé pour lui n'est pas la classe dirigeante de notre société, devant s'élever au-dessus de toutes les chicanes, de toutes les disputes des partis politiques pour se conformer aux prescriptions des Conciles et aux commandements des évêques ; le clergé pour lui, ne doit pas rester un corps indépendant et neutre en politique suivant les ordres de la cour de Rome même ; le clergé ne vaut quelque chose pour M. Mercier que s'il approuve sa politique, et on le voit même, sans respect pour le prêtre, avec un cynisme inoui, payer illégalement des sommes d'argent afin de transformer les pasteurs des âmes en vulgaires cabaleurs d'élection.

Que de mal, M. Mercier a fait à notre clergé depuis 3 ans ; et si pour soulever le mouvement Riel, on est allé jusqu'à profaner les églises et exploiter les cérémonies de la religion, on peut dire que pour maintenir l'administration (nationale), on n'a cessé de se cacher derrière les soutanes des dignitaires de l'Eglise que l'on s'est efforcé, avec une effronterie inqualifiable, de donner comme les approbateurs ou les complices d'une administration scandaleuse.

Sommes-nous plus grands, sommes-nous plus forts que nous l'étions avant 1887 ? Notre influence se fait-elle sentir au dehors, dans les Provinces voisines, plus sous l'administration actuelle que sous l'administration Ross-Taillon ? Non, bien au contraire.

M. Mercier a soulevé contre nous les haines de la majorité protestante de Manitoba, d'Ontario, du Nord-Ouest.

La langue française ne sera plus écrite officiellement dans les Chambres de Manitoba. Les écoles séparées seront peut-être abolies ; elles sont menacées dans la Province d'Ontario ; et au lieu d'avoir gagné du terrain à la suite des projets de revanche nationale que M. Mercier caressait, la Province de Québec est divisée plus profondément que jamais en trois ou quatre partis politiques ; nous sommes un objet de défiance et souvent de mépris aux yeux des protestants.

Voilà le crédit national que nous vaut le gouvernement Mercier.

Il y a plus, M. Mercier, en 1886, voulait fonder le parti national des débris des deux grands partis libéral et conservateur.

A cette fin, il traçait un programme qu'il s'engageait de suivre avec la plus grande fidélité.

A-t-il été national dans le sens indiqué par ce programme ? Non, loin de là.

V

LE PROGRAMME DE 1886.

M. Mercier demandait 1o *maintien énergique du principe de l'autonomie provinciale.*

M. Mercier nous a donné la conférence interprovinciale, qui nous a coûté $10,000, et c'est tout.

Où est cette promesse d'autonomie plus grande, de M. Mercier ?

2o Décentralisation et extension des pouvoirs municipaux.

M. Mercier a fait tout le contraire de cette promesse, en diminuant les pouvoirs municipaux relatifs aux licences d'auberges ; preuves, Trois-Rivières, Hull, Longue-Pointe, St-Constant. Blague, blague, comme toujours !

3o Direction pratique de l'éducation dans la voie des études agricoles, techniques et professionnelles.

Ici encore, nous n'avons rien vu venir, si ce n'est peut-être les écoles du soir de Québec et de Montréal, où un étranger sans qualification, vaniteux et exalté est en train de tout gâter.

4o *Respect et protection à tous les droits des ministres.*

Ici nos compatriotes protestants prétendent n'avoir pas obtenu justice et à cause de cela on a vu l'hon. M. Joly, M. Watts, le fameux Cameron se plaindre amèrement à M. Mercier et même déserter son armée.

5o *Adoption immédiate de moyens énergiques et pratiques pour améliorer la situation financière de la province et empêcher la taxe directe.*

Oh, là, là !

$3,500,000 d'emprunts ;

$558,000 d'arrièrés de taxes municipales.

$2,000,000 d'emprunts aux dépôts de chemin de fer.

$100,000 au moins de taxes nouvelles sur les hôteliers et les marchands de liqueurs pendant deux ans, soit $200,000.

$140,000 retirées chaque année, depuis 3 ans pour taxes sur les corporations commerciales, soit $420,000.

$125,000 environ de taxes nouvelles sur les marchands de bois pendant deux ans, soit $250,000.

$250,000 obtenues de la vente de nos limites à bois.

$125,000 retirées de la cité de Montréal.

$100,000 retirées de la province d'Ontario sur un capital qui nous rapportait 5 o[o] d'intérêt :

Voilà le bilan des recettes extraordinaires, sur lesquelles les conservateurs ne comptaient pas pour défrayer les dépenses du pays. M. Mercier a touché tous ces argents ; il a touché toutes ces sommes qui se montent au chiffre énorme de **$7,403,000.**

Qu'en a-t-il fait ; des économies peut-être, des épargnes pour l'avenir afin d'améliorer la situation financière et d'empêcher la taxe directe ?

Vous en êtes bien loin. La dépense ordinaire a été portée à au-delà de $500,000 de plus qu'avant 1887 ; les $7,403,000 sont toutes disparues.

Et nous avons une dette flottante de près de $6,000,000, et notre dette totale, au lieu d'être de $21,500,000 comme en 1886, est de $27,000,000 suivant l'aveu du trésorier provincial lui-même.

Les $7,403,000 sont disparues, ont fondu comme le beurre dans la poêle et par-dessus le marché, M. Mercier vous a endetté de **$6,000,000 ! !**

Le régime Mercier nous vaut donc, comme dépense effectuée jusqu'à ce jour, et comme dette pesant sur l'avenir du pays, la jolie somme de $13,403,000 ! ! ! !

Quelles économies ! Quelle merveilleuse administration.

M. Mercier promet l'économie des deniers publics et la suppression des dépenses d'émigration et d'administration qui ne sont pas strictement indispensables pour le service public, pour en augmenter d'autant les octrois

de colonisation. Il promet la réforme du système de comptabilité ministérielle, qui a donné lieu à tant d'abus.

On sait comment l'économie a été pratiquée. Quant aux abus dans la comptabilité ministérielle jamais ils n'ont été plus criants.

Les avances d'argent aux établissements d'imprimerie, faites contre la loi, les lettres de crédit au montant total de $300,000, les paiements d'argent sans l'autorisation de la Chambre et même contre sa volonté expresse sont autant d'abus dans la comptabilité publique.

Le programme national pourvoyait à l'amendement des lois et règlements concernant les terres de la couronne, dans un sens favorable au colon, à la protection de nos forêts et à leur exploitation intelligente, par des commerçants de bonne foi.

M. Mercier a tenu cette promesse en fermant presque tout notre territoire disponible à la colonisation et en frappant d'un coup mortel, cette œuvre nationale : il a enlevé au colon, le droit de vendre le bois de son lot durant 30 mois sauf quelques arpents qui lui seront même contestés par les puissants exploiteurs de la forêt. Par contre, ces derniers sont plus favorisés qu'ils ne l'ont jamais été et ils ont droit de piller durant 30 mois ou peu s'en faut, tout le bois de nos vaillants défricheurs.

Résultat pratique : arrêt dans l'œuvre de la colonisation, découragement du colon et dépeuplement des nouveaux cantons.

8o La réforme électorale dans le sens le plus large devait être accompli.

D'un côté, M. Mercier a créé de nouveaux électeurs, mais d'une autre part, il a défranchisé du coup la classe si respectable et si éclairée des employés publics.

9o M. Mercier devait réformer la loi concernant les maîtres et serviteurs.

Il n'y a pas même pensé.

10o Il devait également opérer la réforme judiciaire de façon à rendre les procès moins longs et moins couteux.

Il a oublié comme les autres cette promesse solennelle, et il s'est contenté, pour faire suivre un partisan et acheter le siège d'un conseiller législatif, de créer la cour des magistrats qui nous a coûté $10,000 d'installation et coûte annuellement $10,000 à la Province pour l'administration de la justice que la constitution met à la charge du gouvernement fédéral.

Voilà le programme national de 1886 ; voilà le programme que M. Mercier s'engageait, sous sa signature de chef de parti ; d'exécuter fidèlement et loyalement, si les électeurs de la Province l'approuvaient.

" *Pour cela il lui fallait une députation formée d'hommes libres et non d'esclaves, d'hommes honnêtes et non de spéculateurs, de patriotes et non de traîtres.*"

M. Mercier a eu sa députation, mais il a perdu de vue son programme, il a trahi ceux qu'il avait trompés par de si belles promesses ; il a forfait à tous ses engagements de chef du nouveau parti national.

Il mérite d'être traité comme il traitait les anciens ministres.

Ross, Taillon, Robertson, Lynch, Blanchet, Flynn, étaient pourtant des hommes de la plus haute respectabilité, qui avaient en dépit de tous les obstacles, de toutes les plaintes, de toutes les récriminations de leurs

partisans, accompli leurs promesses de retranchements et d'économies.

Ils avaient rétabli l'ordre dans nos finances, M. Shehyn même leur en a accordé le témoignage.

Et d'après M. Mercier, *ils avaient compromis l'honneur national et dilapidé la fortune publique; ils étaient notoirement incapables de présider davantage à nos destinées; leur règne pouvait se résumer en trois mots: Ineptie, servilité et trahison.*

Quelles expressions, quel langage assez énergique, devrait qualier M. Mercier, qui lui, s'est réellement rendu coupable, de tout ce qu'il reprochait aux autres!

La servilité a régné parmi les députés ministériels, la spéculation et la vénalité ont présidé aux délibérations du conseil; les extravagances les plus inouïs dans la dépense publique, ont grossi notre budget annuel de $780,000, le gouvernement a dilapidé les plus belles propriétés de la couronne, un grand nombre de ministres ont étalé devant la chambre et devant le pays leur ineptie et leur conduite scandaleuse.

Le premier ministre par lui-même, ou par des courtiers politiques, a mis à l'enchère des mesures de législation qui touchaient aux plus graves intérêts de la population.

Pour plaire à des étrangers, il a conféré à l'exécutif le droit d'incorporer des compagnies de chemins de fer; pour plaire à des étrangers, il a consenti sans raison, à l'incorporation de compagnies dont la compétition devait ruiner des intérêts canadiens.

Il a brutalement fermé la bouche aux députés du peuple, ou voulu chasser un membre de la chambre, coupable d'avoir dénoncé l'administration criminelle d'un ministre de la couronne, et la complicité d'un député spéculateur.

Il a outragé cyniquement la loi concernant l'indépendance des députés, en offrant et en payant à la plupart de ses plus fidèles partisans, où à leur famille, pour eux, des sommes d'argent considérables, en outre de leur indemnité légale. Les Murphy, —alias *Table Rock*,—($9,000), les Rochon ($6,000), les Robidoux ($3,000, cause des colons d'Egan), les Bernatchez ($1,300), les Champagne ($800), les Tessier, (ils ont eu 85,000 pieds de lots de grève pour $1.), les Pilon, les Bazinet, les Pelletier et bien d'autres, peuvent en dire long sur ce sujet; jamais majorité n'a été plus servile et plus chèrement entretenue.

M. Mercier s'est donc audacieusement moqué du programme national de 1886, et il n'a aucun droit de se réclamer de ce parti auprès des électeurs qui peuvent être encore des conservateurs nationaux. Il les a trahis et ils ne lui doivent que le châtiment de sa trahison.

VI

QU'EST-IL DONC?

S'il ne peut-être accepté ni comme libéral ni comme national, qu'est donc le Premier Ministre, qu'est donc son parti à la chambre, que sont donc ses candidats? Il est juste de le dire.

Ses partisans à la Chambre, ont fait la plupart comme leur chef, ils sont devenus opportunistes, et les candidats ministériels se proposent de suivre les mêmes traces politiques.

Opportuniste, cela veut dire politique de toutes les contradictions, de

tous les reniements quand cela fait l'affaire, de toutes les hypocrisies quand l'apparence de la vertu peut favoriser les projets de la cupidité ; opportuniste, cela veut dire politique de tous les expédients ; l'érection en principe, en système, du manque de foi dans la parole donnée ; l'adoption, comme moyen légitime d'arriver à ses fins, du parjure aux engagements les plus sacrés.

L'opportunisme, c'est en quelques mots la dégradation de la politique sous un régime constitutionnel, principalement, où les engagements publics pris aux élections, où les programmes offerts pour capter la confiance servent de base aux jugements populaires ; l'opportunisme, c'est la foi punique ressuscitée, c'est le machiavélisme sous ses formes les plus outrageantes, mis à la tête des Chambres et substituant l'arbitraire d'un seul aux exigences de la loi et de la constitution.

M. Mercier représente tout cela ; car il est le type achevé du politique opportuniste pour lequel la fin justifie les moyens. Il n'a pas changé depuis 1863, il n'a jamais cessé de varier, de passer du bleu au rouge, du rouge au national (édition de 1872) du national au libéral, jusqu'en 1883, où il se fit coalitionniste et accepta Chapleau comme chef. Enfin en 1886 il se fait national encore.

S'il ne change plus aujourd'hui, c'est qu'il a parcouru toutes les étapes des variations politiques, qu'il a été de toutes les couleurs pour gouter à tous les plats.

"Tu varies, donc tu erres," a dit Bossuet en faisant l'histoire de la religion catholique reformée par les protestants. Cette parole profonde peut s'appliquer au cas de M. Mercier, qui n'a cessé de varier depuis qu'il est au monde politique, et d'errer par conséquent.

Citons quelques-unes des variations de l'hon. Premier Ministre, afin de nous faire voir combien tous ses discours, toutes ses professions de foi, toutes ses promesses ou projets de réforme ne reposent sur aucun principe et se détruisent les uns les autres, sans que les adversaires aient la peine d'y mettre la main.

Celui qui écrirait l'histoire de M. Mercier, jugé et condamné par M. Mercier, ferait un volume plein d'originalité.

Je prends à tout hasard, dans Les Débats de la législature depuis que M. Mercier est chef du parti.

VII

LES VARIATIONS.

ANNÉE 1883.—PAGE 988.

M. Mercier demandait la diminution des salaires des ministres, en même temps que de l'indemnité des députés. On sait ce qu'il a fait de tout cela. Le nombre et le salaire des uns et des autres se trouve augmenté.

A la page 1025, il dit : 1o Que la situation est des plus critiques, 2o que les promesses ne suffisent plus mais qu'il faut des actes énergiques et des mesures pratiques ; 3o que les ministres actuels sont responsables de ce qui arrive ; 4o que nous ne pouvons laisser à leur insouciance et à l'arbitraire de leur volonté l'application des mesures d'économies que la situation exige ; 5o que nous devons exiger que ces mesures nous soient

soumises immédiatement, afin de juger de leur efficacité et décider si nous pouvons en confier l'exécution à ces ministres qui nous ont tant trompés dans le passé.

Qu'est-ce que M. Mercier a fait de ces belles protestations d'intérêt à la chose publique ? Rien.

DÉBATS DE 1884.—PAGE 1585.

"J'ai parlé autrefois, dit M. Mercier, en faveur de l'augmentation du traitement des ministres parce que je crois que les ministres doivent être bien payés ; mais je voulais parler de ministres actifs, laborieux, qui ne se reposent pas sur les commissions royales du soin de rechercher les économies à faire, qui ne paient pas des $5000,00 à un avocat pour examiner un contrat comme la chose est arrivée lors de la vente du chemin de fer du Nord."

Jamais un gouvernement n'a nommé autant de commissions pour faire l'ouvrage des ministres.

Page 1604.—" Nous devrions abolir la charge du greffier de la couronne, en chancellerie. Il n'a qu'à lire les titres des projets de loi, le jour de leur sanction et de recevoir les rapports des elections. Le greffier de la Chambre peut faire cette besogne."

Et le greffier existe encore et ne fait rien de plus qu'avant 1886 ?

A propos des réclamations du chemin de fer de la rive nord :

Page 1617. — " Je demande si le gouvernement veut s'engager à ne pas règler à l'amiable avec aucun des réclamants sans le consentement de la Chambre."

Page 1618.—" Le gouvernement n'a pas promis de payer, mais d'examiner. Eh bien, il examinera et si la réclamation est fondée, alors il soumettra la chose à la prochaine session. Voilà ce que je veux.

" Vous avez eu des arbitrages et vous avez payé et cependant, vous plaidez encore pour ces mêmes réclamations. Je ne veux pas que l'on paie à moins *d'avoir l'autorisation de la Chambre ou le jugement de la Cour.*"

Les règlements des affaires Lockwood et les paiements énormes sans l'autorisation de la Chambre, démontrent combien M. Mercier est changé.

" Ça été un vol d'un bout à l'autre" (p. 1622), dit-il encore à propos de $6,700.00 pour réclamations du chemin de fer Q. M. Ottawa et Occidental.

Cette année on fait voter $40,000.00 et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes nationaux.

M. Mercier (p. 1635) demandait des sessions d'automne. Qu'en a-t-il fait ?

M. Joly propose une motion pour empêcher la construction du chemin du lac St-Jean. M. Mercier (p. 1650) vote pour la motion ; il fait de même en 1886 ; arrivé au pouvoir il réclame le crédit d'avoir bâti le chemin du lac St-Jean qui était tout terminé, moins cinq milles, avant 1887 ! !

M. Mercier a toujours trouvé l'indemnité des députés trop forte, du temps des conservateurs. Il l'a portée à $800.00.

Page 1759.—" On a parlé de décorations, j'avoue que je ne partage pas les vues qui ont été exprimées à ce sujet, et que je n'en souhaite pas pour mes compatriotes. Je ne vois pas qu'un homme ait besoin de cela pour être plus digne de notre administration ou de notre respect. Ces marques de distinctions apparentes n'ajoutent pas à mes yeux à leurs mérites."

Aujourd'hui M. Mercier ne peut trop se pavaner avec toutes ses décorations.

M. Mercier et les asiles.—page 534 de l'année 1885.

M. Mercier disait "qu'il faut profiter des lumières du Dr Juke ; les médecins (40) ont tous été d'opinion à condamner le système actuel comme n'étant pas humanitaire et nullement favorable aux guérisons. Personne ne peut méconnaître ce conseil autorisé. Nous mauquerions de sagesse si nous allions mépriser ces avis."

Et M. Mercier n'a rien fait pour changer tout cela ; il a nommé une commission qui nous coûte près de $20,000 et dont le rapport n'a pas été adopté.

A propos de meubles (p. 559) il disait :

"Pourquoi le Proc. Général qui prêche tant l'économie, a-t-il fait faire à Montréal, ces meubles que nous voyons à certains endroits et qui ne sont pas en rapport avec nos ressources."

Or depuis que M. Mercier est au pouvoir les meubles de presque tous les départements ont été renouvelés à des prix insensés et sans le moindre besoin.

Page 630-631, M. Mercier reproche la remise des emprunts municipaux.

Il a remis à peu près toute la balance de ce qui nous revenait sous ce rapport, soit plus d'un million.

Page 1060, M. Mercier propose une longue motion pour empêcher les emprunts.

Il en a fait iui-même pour $5,500,000 en trois ans et se propose d'en contracter un autre de 5 à 6 millions, montant de notre dette flottante.

Page 1237.—Longue tirade échevelé contre l'*Étendard* et la *Vérité*, la presse ultramontaine, qu'il termine en disant : La presse ultramontainè étouffe ses amis. C'est son dernier rôle. C'est elle qui a souillé toutes les causes en voulant défendre les hommes."

Aujourd'hui l'*Etendard* est le reptile qu'engraisse le gouvernement.

Page 1076, 1886. — Motion du 11 mai 1886, protestant contre

"L'emploi illégal des trois millions et demi de piastres, empruntés en 1882 et 1883 ; ces emprunts destinés à l'extinction de la dette flottante, ayant été, de fait presqu'entièrement employés aux dépenses ordinaires, ce qui laisse encore sur cette dette flottante, près de deux millions non payés et pour lesquels il y a pas de provisions. en sus de $18,133,853 de dette consolidée.

Et M. Mercier fait pis que tout cela en trois ans.

On se rappelle ses variations au sujet du Conseil Législatif et du veto. Il en parle à la page 1403 et à la page 1404 d'une manière bien différente de sa conduite depuis 1887 ; le Conseil il l'a modifié en l'abaissant, le *veto* il a voulu le transporter aux autorités impériales et nous l'enlever.

Page 1405. — "Nous devrions la simplifier (notre organisation gouvernementale) et nous dispenser de tout ce qui est inutile et absurde, comme par exemple la manie de paraître grand, noble et riche au-delà de nos moyens, nous rend la risée des étrangers. Nous n'avons ni aristocratie, ni richesse, et nous devrions mettre de côté tout apparat ridicule, les salves d'artilleriés annonçant l'ouverture et la clôture de notre modeste parlement et tous ces saluts et ces formalités

qu'il faut faire avant de pénétrer dans l'une ou l'autre Chambre pour y échanger nos vues sur les questions du jour.

Neus devrions imiter la simplicité démocratique de nos voisins de la république américaine qui n'ont pas moins de respect ponr leurs gouverneurs bien qu'ils aillent à pied et en habit de citoyen américain pour ouvrir les sessions. J'ai toujours cru et je crois encore qu'une seconde Chambre n'est pas nécessaire dans cette Province."

M. Mercier a-t-il fait quelque chose de ces blagues populacieres ?

Page 1466.—M. Mercier explique comme quoi il faudrait favoriser davantage l'éducation populaire ?

Il n'a plus songé à cela depuis trois ans.

Page 1408.—Il y a trop d'employés publics, les flaneurs reçoivent les sulaires qui devraient être distribués à ceux qui travaillent réellement."

Il y en a aujourd'ui encore plus qu'avant 1887 ! ! !

Page 1434.—M. Mercier vote contre les subventions aux chemins de fer. Depuis 1887, il en a subventionné pour plus de quatre millions.

A la page 1607, il demande l'abolition du surintendant de colonisation. Il en a crée quatre en tout, soit trois de plus que nous n'en avions.

A Valleyfield, le 28 août 1885, il disait :

" Il faut cesser d'emprunter, cesser les dépenses inutiles. Tout le monde paiera un jour sa part, vous aussi. Tant que vous laisserez faire la majorité, elle laissera faire les ministres ; si vous ne décidez pas à les arrêter, il faudra frapper bientôt aux portes pour payer cette dette."

Depuis ce temps, M. Mercier s'est bien reconcilié avec les emprunts.

Voilà l'homme public ; sa parole ne l'engage pas.

Que d'autres faits nous pourrions citer, mais il faut terminer.

CONCLUSION.

La situation est grave, il faut mettre fin au régime actuel, autrement s'en est fait de nos institutions.

M. Mercier disait dès 1881 que si la situation ne s'améliorait pas, nous irions à la banqueroute, à la taxe directe ou à l'union législative.

La situation est empirée, le péril est pressant. Notre position est toute particulière ; nous sommes une province de minorité, par l'origine, la religion, les lois, la constitution sociale : toutes nos institutions sont protégées par les garanties de la plus complète autonomie.

Nos ennemis ne sont pas les citoyens qui composent la majorité de la population du Canada. Le croire, est entretenir une erreur grossière. Notre ennemi c'est nous même.

Citons deux traits de l'histoire moderne et profitons en pour nous éclairer dans les circonstances alarmantes que nous traversons.

Le savant historien Cantu dit dans sa grande histoire universlle, en parlant de l'un des derniers rois de la Pologne :

" L'élection des rois était mise à l'enchère ; lorsque les vœux publics appelaient au trône le plus digne, les électeurs nommaient celui qui leur donnait le plus. La noblesse orgueil-

leuse et corrompue, toujours occupée d'intrigues, tenait à cette nomination parce qu'elle laissait aux grands l'éventualité du trône, aux petits, la certitude d'un lucre. L'administration était devenue un moyen de s'enrichir.

Il fut un temps où régnaient la simplicité, la candeur, l'amour de la justice, et nos pères, même au milieu des factions, étaient exempts d'influences étrangères... Jamais on n'avait vu la force donner un maître à la Pologne, on ne prévoyait point le jour où les états voisins se partageraient la Pologne déchirée par la discorde, et où la république deviendrait la proie des nations. Puissent nos prévisions ne pas se réaliser ! Mais il me semble déjà voir le moment où le Moscovite et le Cosaque convoqueront tous ceux de leur langue, et s'attribueront le grand duché de Lithuanie.

Les Polonais restèrent sourd, à ces paroles prophétiques. La discorde se déchainait à l'intérieur et la vénalité exerçait toujours ses ravages au sein des grands et du peuple.

Ecrivant son testament ce dernier roi disait comme on lui demandait de venir en aide à quelqu'un : " A quoi bon. Ne voyez-vous pas qu'il vertige a saisi les Polonais. Les rois sont bien malheureux. Vivants nous commandons sans être obéis, et on nous obéirait morts. Je loue celui qui, de son vivant, aide ses proches et ses amis ; mais qui sait si ce qu'il laisse passera à ses héritiers, qu'a-t-on fait des dispositions de vos prédécesseurs ? Dans une nation où l'or COMMANDE, C'EST L'ARGENT QUI JUGE."

Rappelons nous aussi que l'Irlande fut réunis a l'Angleterre le 2 juillet 1800, en dépit de tous les efforts de Patrick Grattan ; par la vénalité du Parlement irlandais et l'or de Castlereagh plus que par l'hostilité et la haine de l'Angleterre protestante."

Que ces exemples nous servent de leçons ! Notre Chambre n'est plus ce qu'elle était, l'étranger y a mis les pied et la vénalité des notres, de nos grands, nous expose aux plus graves dangers. L'apportunisme de notre politique provinciale ruine la confiance, détruit l'opiniou publique : OU LOI COMMANDE C'EST L'ARGENT QUI JUGE.

A chacun de se demander si nous n'en somme pas là ? A chacun de faire courageusement son devoir et de chasser les hommes qui nous ont trompés, nous humilient, ruinent notre trésor et organisent a court délai notre déchéance nationale.